



ASPTT MARSEILLE
Base du Roucas Blanc
AVIS DE COURSE de la C.I.M.A
Du 13 au 18 Avril 2010



Autorités organisatrices

L'ASPTT MARSEILLE, affilié à la Fédération Française de Voile et associé à L'association de classe UNIQUA-France et l'association de la classe L'EQUIPE FRANCE JEUNE et en collaboration avec le Club LA PELLE, organise la Coupe Internationale Méditerranéenne de l'Amitié du 13 au 18 Avril 2010 à Marseille **Base du Roucas Blanc, 8 Promenade G Pompidou, Bouches du Rhône.**

1/ Règles

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile:

- 🚩 Les règles de course à la voile (RCV) 2009-2012, y compris les prescriptions de la FFVoile
- 🚩 Les règles de classe
- 🚩 Cet avis de course
- 🚩 Les instructions de course et leurs annexes
- 🚩 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra

2/ Publicité:

L'épreuve est classée en catégorie C selon l'article 20 du règlement de l'ISAF

3/ Admissibilité

L'épreuve est ouverte aux séries **420** et **L'Equipe, mixte et féminin**. Chaque concurrent résidant en France doit être titulaire d'une licence FFVoile (licence fédérale en cours de validité, visée par le médecin, autorisation parentale pour les mineurs) et à jour de sa cotisation de classe.

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.

4/ Inscriptions et Frais de participation

Les coureurs désirant participer à l'épreuve doivent adresser par courrier leur pré-inscription à l'aide du formulaire ci-joint à :

**ASPTT MARSEILLE, Secrétariat CIMA 2010,
Port Pointe Rouge
13008 MARSEILLE**

accompagnée d'un chèque d'inscription établi à l'ordre de ASPTT Marseille.

Les frais d'inscriptions sont de: jusqu'au 31 mars **420** : 100€ Euro, **L'Equipe** : 85€
à partir du 1er avril **420** : 130€ Euro, **L'Equipe** : 100 €

Le cachet de la poste fera foi.

Toute pré-inscription non accompagnée d'un chèque ne sera pas prise en considération sauf pour les équipages étrangers qui pourront s'inscrire et payer les frais d'inscription sur place.

Pré-inscription des accompagnateurs navigants:

Tout entraîneur et accompagnateur intervenant sur l'eau avec un bateau à moteur doit se pré-inscrire avant le 31 mars 2010, en précisant le type de bateau utilisé, sa longueur, son type de moteur et sa puissance moteur, son numéro d'immatriculation.

CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Pour les **420**, la jauge et la confirmation des inscriptions se dérouleront le Mardi 13 Avril 2010 de 9h à 18h, le Mercredi 14 Avril de 9h à 11h **sur la BASE DU ROUCAS BLANC**. Pour les coureurs L'Equipe la confirmation des inscriptions se déroulera au même endroit le jeudi de 9h à 11h00.

Lors de la confirmation d'inscription les coureurs devront **obligatoirement** fournir :

- leur licence 2010 avec le cachet médical à jour (Aucun certificat médical ne sera délivré par l'organisation)
- leur cotisation de classe à jour
- l'autorisation de port de publicité s'il y a lieu
- le certificat de conformité du bateau
- les mineurs devront présenter une autorisation parentale

Pour les **bateaux à moteur**, la confirmation d'inscription est également **obligatoire** avec présentation des papiers du bateau. Les bateaux à moteur devront satisfaire la réglementation en vigueur sur le territoire français. Seuls les bateaux portant une marque d'identification fournie par l'organisation au moment de la confirmation d'inscription seront admis à naviguer sur le plan d'eau.

5/ Programme :

Dimanche 11 avril		Accueil des bateaux possible sur le site
Mardi 13 avril	9h à 18h	Jauge et inscriptions 420
Mercredi 14 avril	9h à 11h 11h 13h	Jauge et inscriptions 420 Clôture des inscriptions 420 1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420
Jeudi 15 avril	9h à 11h	Confirmation des inscriptions L'Equipe
Jeudi 15 avril	11h à partir de 13h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420 1 ^{er} signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course L'Equipe
Vendredi 16 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420-L'Equipe
Samedi 17 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420-L'Equipe
Dimanche 18 avril	10h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420-L'Equipe

Les groupes justifiant qui souhaitent arrivés sur place avant le dimanche 10 doivent **obligatoirement** en faire la demande au Club organisateur au plus tôt. Ils devront disposer d'un **encadrement identifié** par l'organisateur et le responsable de la Base Nautique.

6/ Jauge

Tous les voiliers devront être en conformité avec leurs Règles de Classe. Les Certificats de Conformité ou les Measurement Form seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu. Les voiles de **420** non préalablement certifiées ne seront pas acceptées.

Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

7/ Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription de chaque série ou classe.

8/ Format de l'épreuve et parcours

Pour les **420** le format de l'épreuve sera conforme au règlement sportif de l'UNIQUA en vigueur au 1^{er} mars 2010 et sera détaillée dans les IC. Le maximum de courses par jour est de **4**.

Extrait du Règlement Sportif de l'UNIQUA applicable sur l'épreuve pour les **420** :

- si au plus 70 équipages sont inscrits, un seul groupe sera constitué (course en flotte).
- Entre 70 et 80 équipages inscrits, le choix de constituer un seul groupe ou deux groupes est laissé à l'appréciation du Comité de Course après avis du représentant de la Classe 420
- si plus de 80 équipages sont inscrits, les courses auront lieu en groupes avec éventuellement une phase de qualification et une phase finale (Groupes Or et Argent).

Pour **L'Equipe**, un seul groupe sera constitué. Le maximum de courses par jour est de **3**. La formule sera conforme au règlement sportif de l'association «L'EQUIPE FRANCE JEUNE» (sera détaillée dans les IC).

Les parcours pourront être de type trapèze, triangle ou banane.

9/ Pénalités

8.1 : La RCV 44.2, rotation de 2 tours s'appliquera

8.2 : La règle 42 des RCV sera appliquée, modifiée par l'article C1.2 des règles de classe pour les 420 et le paragraphe propulsion pour **L'Equipe**.

10/ Classement

Le nombre de courses sur l'épreuve n'est pas limité. 4 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve. Le système de points à minima, RCV A4.1 s'appliquera. Le classement sera établi sur l'ensemble des courses, moins la plus mauvaise à partir de 5 courses courues et validées, et moins les 2 plus mauvaises à partir de 10 courses courues et validées.

11/ Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir RCV règle 4, Décision de courir. L'Autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, ou bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ Responsabilité et assurances

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait d'une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1000000€ . Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

13/ Renseignements complémentaires

Tél/fax : +33 (0) 4 91 16 35 93 +33(0) 4 91 16 80 44

Courriel : asptt_voile_marseille@hotmail.com

Site Internet: www.asptt-voile-marseille.com

Liste des hébergements et bulletin d'inscription en lien sur le site internet ci-dessus.